2,460 francs. Le locataire Gomart demandait 246 francs ; il obtient 85 francs.

M. Charles Corman, brasseur à Lille est exproprié de 38 ares 44 centiares de terre en labour. On lui offrait par are 86 fr.; 3075 francs pour le total. Il demandait 20,411 fr. Il obtient 14,000 fr. Le locataire demandait 597 fr.; il obtient 400 fr.

M. Bonte-Lutin est exproprié d'une parcelle de 9 ares 67 centiares en labour. On lui offrait 773,60 Il réclamait 3865 francs. Il obtient 2,500 francs.

MAITRE CARRÉ

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Séance du 18 janvier 1887

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE JOURDAIN

Commissionnaire vendeur

A la dernière audience avait été plaidé un procès intenté par M. C. L..., négociant, à MM. M. et Cie, peigneurs de laines, au sujet de l'exécution d'un marché de 50.000 k. de peigné qui aurait été passé entre les parties.

M. C. L... soutenait que la responsabilité de MM. M... et Cie, était engagée comme commissionnaires vendeurs : ces derniers, de leur côté, prétendaient qu'ils ne s'étaient pas départis du role de peigneurs à façon et qu'ils avaient servi simplement d'intermédiaires à la maison G. N... d'Anvers, propriétaire de la marchandise.

Le tribunal n'a pas adopté le système de défense de MM. M... et Cie et les a condamnés, aujourd'hui, à effectuer les livraisons, à peine de 100 fr. de dommages intérêts par 10,000 K. et par chaque jour de retard, réservant en outre les droits de M. C. L... en ce qui concerne la réparation du préjudice qui lui aurait été causé par de défaut d'exécution du marché dans les délais impartis.

Dans son jugement longuement motivé, le Tribunal dit que, dans l'espèce, MM M. et Cie agissaient, en vertu d'un mandat qu'ils tenaient de M. G. N., qu'il pouvaient accepter ou refuser les offres, qu'ils se sont engagés eux-mêmes vis-à-vis de M. C. L., qu'ils ont fait l'office de commissionnaires-vendeurs et que le fait d'avoir indiqué M. G. N. comme propriétaire de la marchandise ne pouvait pas les dégager de leurs obligations; qu'il y a eu un commencement d'exécution du contrat, que le conditionnement du peigne a été fait entre M. C. L... et MM. M. et Cie; qu'en tous cas, s'ils n'étaient pas commissionnaires pour vendre, ils devenaient devant M. C... L..... commissionnaires pour acheter, par suite responsables de l'exécution du contrat et tenus à la réparation des dommages occasionnés par les retards dans la livraison.

Réhabilitation

A la fin de l'audience, M. le greffier donne lecture de l'arrêt de la Cour de Douai qui admet la demande en réhabilitation formée par M. Emile Frère-Glorieux, ex-négociant failli, et rétablit celui-ci dans tous ses droits.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Au père de famille écœuré qui n'a pas dit son nom et nous a insultés dans le *Progrès du Nord* le 18 courant.

BRAQUET père et fils.

Monsieur,

Vous vous êtes occupé de nous dans un article inséré au *Progrès du Nord* le 18 courant, et vous vous déclarez anxieux et écœuré.

S'il faut vous en croire, nous avons *obtenu* de nos édiles, comme vous dites en votre style, aimable autant que distingué, l'interruption de nos leçons de gymnastique. Pourtant nous n'e continuons pas moins à donner nos leçons particulières ; et nous ne manquerons pas, vous l'affirmez, de recevoir un argent que nous avons *volontairement* refusé de gagner. Même, si vous trouvez un tenant, vous êtes prêt à parier qu'il en sera ainsi. De là, l'anxiété qui vous tourmente, l'écœurement qui vous attriste.

Vraiment nous vous plaignons de tout notre cœur, Monsieur, bien qu'à notre avis vous ayez tort de vous mettre dans ces états. Si vous vous mêliez de vos affaires et laissiez les honnêtes gens tranquilles, vous ne seriez pas exposé à ces graves inconvenients. Vous éviteriez en outre, ce que vous devez estimer non moins grave, étant un parfait honnête homme comme vous l'êtes, de calomnier ceux dont il vous plaît de livrer les noms à la publicité.

Dans l'article en question, vous ne nous calomniez que deux fois en effet — d'une manière méchante et très grave — d'une manière méchante et très maladroite. Excusez du peu.

La calomnie méchante et grave c'est quand vous insinuez que nous serions capables de recevoir un argent que nous aurions refusé *volontairement* de gagner. Qu'est-ce qui vous permet de suspecter ainsi notre honorabilité ? Avez-vous bien su ce que vous écriviez là ? ou l'anxiété vous troublait-elle au point de vous priver de votre sens ? Lorsqu'on est homme d'honneur, Monsieur, à de pareilles accusations l'on joint des preuves et son nom. Sans cela elles sont méprisables, et comme elles, celui qui les produit.

La calomnie méchante et maladroite, Monsieur, vous vous en êtes rendu coupable en écrivant que nous avons *obtenu*, etc. Rien de plus maladroit que votre affirmation, laissez-nous vous le dire. Nous avons *obtenu* l'interruption de nos leçons ; qu'en savez-vous ? Comment le pouvez vous savoir ? Il vous est impossible d'avoir sur ce point aucune certitude : nous n'avons rien demandé du tout. Vous assurez donc ce que vous ne savez ni ne pouvez savoir. A votre (insu) le bout de l'oreille passe et tout ce beau zèle dont vous faites étalage dans l'intérêt des enfants roubaisiens laisse percer des sentiments moins avouables.

Voulez-vous apprendre maintenant, pauvre père de famille, la vraie raison pour laquelle nous avons interrompu nos leçons ? Nous vous la dirons afin de calmer votre écœurement. Nous avons cessé nos leçons sur un avertissement écrit de la municipalité, — un avertissement écrit, entendez-vous, — et nous le tenons à votre disposition, s'il vous plait en prendre connaissance. Qu'une pareille décision vous étonne, vous bouleverse et vous cause des nausées, ce n'est pas notre affaire. Vous êtes d'ailleurs vainement trop délicat : apparemment si la municipalité a interdit le gymnase aux enfants des écoles, ce n'est point sans bonnes raisons.

Pour transporter les matériaux nécessaires à la construction du tir, on a défoncé le mur du gymnase ; de là un violent courant d'air qui traverse toute la salle. Puis les ouvriers vont et viennent sans cesse, poussent leurs brouettes chargées de briques et de mortier.

Vous voudriez que l'on plaçât les enfants, par la température actuelle dans cet inévitable courant d'air, pendant toute une heure que dure la leçon et cela quand ils se livrent à des exercices qui les mettent souvent en sueur? Oh! non, cher monsieur, vous n'auriez pas cette dureté-là. — J'en appelle à votre cœur, qui paraît sensible. — Mais c'est alors que les mamans seraient écœurées, et nous en aurions des articles dans le *Progrès* et des réclamations! Justes et raisonnables celles-là, en quoi elles différeraient de la vôtre, monsieur.

Pendant que les ouvriers passent et repassent à travers le gymnase, en admettant qu'ils ne s'y arrêtent pas, nous ferions travailler les petites filles et les demoiselles de nos écoles! Père de famille, ce ne serait pas convenable, pas convenable du tout. Vous sentez bien cela; quelqu'écœuré qu'on soit, on doit comprendre ces choses.

Mais cependant, nous donnons nos leçons particulières aux fils des électeurs et des élus *bien pensants* de Roubaix. Voilà la grosse affaire. C'est là que le bât vous blesse, on dirait. Apprenez que nous ne refusons nos leçons à personne aux hommes bien pensants pas plus qu'aux *autres*.

Nous ne voudrions pas dire que vous êtes bien pensant, mais si vous désirez nos services nous vous les offrons.

En attendant, nous commencerons par vous enseigner ceci :

Au point de vue qui nous occupe, autre est une leçon donnée à un des deux enfants qui travaillent pendant tout le temps qu'elle dure, et ne risquent pas de se refroidir ; autre celle que l'on donnerait à 100 ou 150 enfants à la fois. Dans ce grand nombre il en est toujours qui demeurent pendant un certain temps plus ou moins inactifs et qui seraient en danger de prendre froid dans les courants d'air.

Ces explications vous satisfont-elles, monsieur. Votre anxiété et votre écœurement diminuent-ils un peu ? Vous trouvez-vous mieux ? Nous ne l'espérons guère, tout en le souhaitant beaucoup pour vous et pour nous qui sommes remplis à votre égard, de tous les sentiments que vous méritez, et que nous avons l'honneur de vous offrir.

BRAQUET, père et fils.

NORD

Cysoing. — Un cabaretier et maitre-maçon, Philippe Pomme, âgé de 28 ans, dans la chambre duquel avait brûlé, samedi, un peu de bois, ne voulut pas, quand il alla se coucher, qu'on enlevât le vase qui contenait le combustible. « Ça ne nous fera pas de mal, dit-il à sa femme; j'ai eu froid toute la journée. »

Le lendemain, vers six heures, Mme Pomme ouvrit les yeux. Elle avait la tête lourde; elle croyait rêver.

Elle appela son mari. Celui-ci ne répondit pas. Le pauvre femme s'éveilla complètement et vit le cabaretier étendu sur le plancher. Ce n'était plus qu'un cadavre.

Affolée, la malheureuse sortit de la chambre, et resta longtemps dans la cour, n'ayant plus conscience de ce qu'elle faisait, puis, allant sur le chemin, elle se mit à crier au secours!

Plusieurs personnes accoururent; on prévint les gendarmes, qui constatèrent que Pomme était bien mort; son corps enflé, portait les traces évidentes de l'asphyxie.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 18 janvier.* — Sophie Hespelle, rue de Lille, 66. — Mathilde Peeters, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 36, — Jeanne Moerman, rue du Chemin de Fer, 46. — Albert Carbon, rue des Sept-Ponts, cour Desrousseaux, 7. — Julie Obled, rue Turgot, 192. — Georgette Wastrat, rue du Vivier, cour Ducroeq. — Julien Vanheuverzwyn, rue Marquisat, 39. — Augustin Van Ingevelde, rue Stéphenson, 50. — Angèle Vanaverbeck, rue Lacroix, cour Prouvost, 5. — *Mariage.* — Jean-Baptiste Cavrois, industriel, 22 ans, boulevard de Paris, et Marie Lagache, 18 ans, sans profession, rue Pellart. — *Déclarations de décès du 18 janvier.* — Jean Mazurelle, 66 ans 5 mois, marchand de déchets rue du Luxembourg, 9. — Louis Crohin, 2 mois, 18 jours, rue Bernard, cour Bernard, 23. — Gabrielle Cornille, 8 mois 20 jours, rue des Trois-Ponts, maisons Cornile. — Charles Roussel, 43 ans, tisserand, rue de Lannoy, cour Loridan — Marie Glorieux, 42 ans, ménagère, rue des Filatures, 14. — Louise Delneste, 84 ans, ménagère, rue Thiers, 12. — Eugène Verschore, 29 jours, rue de Naples, cour Hynelinck,

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 18 janvier.* — Achille Demarchelier, aux Onze Chênes. — Maria Lesaffre, au Blanc-Seau. — Richard Stieremans, à la Croix-Rouge. — Julienne Périn, rue Leronge. — Achille Lys, au Blanc-Seau. — Suzanne Vansteenkiste, rue de la Cloche. — Marie Strustemans, rue du Chêne-Houpline. — *Déclarations de décès du 18 janvier.* — Cécile Delberghe, 40 ans 3 mois, sans profession, Hôpital Civil. — Pauline Desouhrie, 73 ans 9 mois, sans profession, rue des Carliers. — Cornille Catel, 30 ans, sans profession, rue Famelart. — Claire Holvoet, 3 jours, aux Phalempins. — Bruno Vlamynck, 40 ans 11 mois, marchand de fruits, rue des Phalempins. — Louis Six, 18 ans 3 mois, sans profession, rue de la Croix-Rouge.

HEM. — *Déclarations de naissances du 9 au 16 janvier* — Appoline Decottignies, Petit-Lannoy. — Charles Fleury, Hempempont.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VERNIER-DELERUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Victor-Achille-Pierre VERNIER, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1887, à l'âge de 25 ans et 8 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébre le jeudi 20 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 21 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 20, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 19.

Les amis et connaissances de la famille DELMOTTE-CORNILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Juliette-Séraphine CORNILLE, décédée à Roubaix, le 18 janvier 1887, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 20 janvier, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Récollets, cour Pollet, 5.

Les amis et connaissances de la famille MONTEGNIE-MAGRATH, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Désiré MONTEGNIE, décédé à Roubaix, le 17 janvier 1887, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 20 courant, à 9 h. 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les vigiles seront chantées le mercredi 19, à 5 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 21.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre Dame, à Roubaix, le jeudi 20 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie-Euphémie COSTEUR, veuve de M. Charles VANHESSCHE, décédée subitement à Roubaix, le 16 janvier 1886, dans sa 76e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REUBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS

COMÉDIE-FRANÇAISE. — *Francillon*, comédie en trois actes de M. Alexandre Dumas.

La nouvelle pièce de M. Dumas a obtenu hier un succès exceptionnel, très brillant, très bruyant surtout. Il me serait assez difficile d'en faire décemment une analyse détaillée et précise ; il me paraît facile, au contraire, d'en donner un aperçu exact, aisément intelligible à qui veut entendre. Tout d'abord je pourrai dire que, ramenée à son idée première, réduite à sa simple carcasse, *Francillon* n'est guère qu'un vaudeville soqvent traité sous des formes différentes, quelque chose comme ce joli acte de Barrière et Tribout, l'*Homme n'est pas parfait*, ou l'amusante fantaisie de Labiche et Marc-Michel, *Si jamais je te pince !...* Mais ce qui fait de l'œuvre de M. Dumas une chose inattendue, nouvelle, d'une impression tout originale, c'est la hardiesse à tout montrer et à tout dire, le *brio* de la facture, le talent de l'écrivain à poser et à filer une scène, et surtout l'art étonnant du dialogue et l'esprit semé à pleines mains.

Francine de Riverolles, que les amis de son mari ont surnommé Francillon, en raison de son allure *crêne* et un peu masculine, et chez qui une tendance à l'excentricité encourage et autorise cette familiarité, Francine, ou Francillon, est trompée par son mari. J'ai presque tort de dire : trompée ; car Lucien de Riverolles met dans son inconduite tant de désinvolture et de cynique audace qu'on ne peut guère le taxer d'hypocrisie, et trouver chez lui ce dernier hommage que rend le vice à la vertu. Un soir donc, elle le supplie de ne pas courir retrouver certaine fille perdue dont le nom m'échappe ; il refuse. Et elle : « Prenez garde! j'ai assez souffert ; ce que vous ferez de votre côté, je le ferai du mien ; œil pour œil, dent pour dent ! »

Lucien part, ne croyant pas à un tel excès d'audace chez sa femme ; mais Francillon a une petite tête qu'un rien monte et que rien ne démonte. Le lendemain, elle lui conte, preuves en mains, comment elle l'a suivi pas à pas toute la nuit dernière, soupant, au sortir du bal de l'Opéra, dans un cabinet de la Maison-d'Or contigu à celui où il soupait lui-même, et comment, devenue la compagne du premier venu, ramassé dans la foule du bal, elle s'est déshonorée volontairement par vengeance, avec rage, avec dégoût, voulant se dégrader, aux yeux de son mari, par une aventure vulgaire, afin de se mettre à son niveau, et de descendre aussi bas que lui — Et maintenant, dit-elle, tuez-moi : vous voyez bien que c'est tout ce que je souhaite !

Mais Lucien est trop anéanti pour commettre ce crime. L'audace de cet aveu le confond et l'écrase. Est-ce possible ? Est-ce vrai ? Cette question, qu'on se pose généralement dans le silence du cabinet, il l'agite dans une sorte de conseil de famille, composé de ses amis, de son père, et de la baronne Smith, une amie de Francine. Désormais, tout le problème de la pièce est là ? Mme de Riverolles a-t-elle pu se calomnier ? L'ensemble du conseil de famille le croit, mais comment arriver à savoir le vrai ?

Mme Smith a une entrevue avec son amie et espère parvenir à la confesser. Mais de quel côté qu'elle la retourne, elle n'en peut tirer qu'une confirmation absolue de l'étrange aveu. A la fin même, pressée, mise au pied du mur, Francine lui dit : « Personne ne nous entend ; eh bien! sache-le, tout ce que j'ai dit à mon mari est vrai ». Et, voyant entrer un clerc de notaire, que Lucien a mandé pour régler ses affaires d'intérêt, elle pousse un cri d'épouvante et s'enfuit. Cet homme, Mme Smith le comprend, c'est l'inconnu que Mme de Riverolles a pris pour complice de sa vengeance ce passant tiré de la foule, qu'elle espérait ne jamais revoir.

L'épisode du clerc de notaire, l'intervention directe du personnage, donnent lieu à une scène singulière, et que le public, certainement, n'eût pas acceptée, venant d'un auteur qui n'eût pas joui de l'autorité de M. Dumas. On interroge le clerc, on lui fait dire son aventure au bal de l'Opéra, à la Maison-d'Or. On voudrait qu'il raconfât tout ; mais, mieux élevé que tous ces gens du monde, le clerc Pinguet s'arrête à temps, et l'on n'est pas plus avancé qu'auparavant.

Heureusement la baronne Smith a une idée pour forcer à se déclarer l'innocence de Mme de Riverolles, si innocence il y a encore. — Ce clerc de notaire a parlé, dit-elle à Francine, et il a confirmé tout ce que tu as dit. — Ah ! le misérable ! s'écrie Mme de Riverolles, mais il a menti. A ce cri de la vérité, le mari qui est aux écoutes, vient de demander grâce, et tout finit bien.

En considérant le caractère de M. de Riverolles, homme sans conscience et sans cœur, qui reproche à sa femme jusqu'au fait d'avoir nourri son enfant, je ne voudrais pas répondre que tout ne recommencera pas le lendemain, mais où en serait-on s'il fallait répondre du bonheur des héros de théâtre une fois le rideau tombé ? Ce qui est certain, c'est que rarement M. Dumas s'est trouvé en verve d'esprit et plus en fonds d'habileté. Ce soir, les chroniqueurs auront répandu dans Paris tous les mots dont la pièce fourmille. Quelqu'un disait auprès de moi : « Comme tous ces gens-là ont de l'esprit ! » Oui, ils en ont tous, et beaucoup : seulement, c'est toujours celui de M. Dumas. Il y a un théâtre d'ordre plus élevé, où l'auteur a l'esprit de ne pas en donner à tout le monde, et surtout de répartir à chacun le sien ; mais ne nous montrons pas trop exigeants.

Francillon est merveilleusement jouée. Jamais Mlle Bartet n'a montré un tempérament dramatique plus puissant, un art plus complet ; et Mlle Pierson, qui joue la baronne Smith ne lui cède guère : elle se trouve seulement un peu moins bien servie par son rôle, moins à effet que celui de Francine. Mlle Reichemberg représente d'une façon bien charmante une jeune fille honnête, mais qui en sait déjà assez long. M. Thiron est excellent dans le personnage du marquis de Riverolles, père de Lucien, et dit à ravir un hardi récit tiré de Brantôme. A noter : M. Worms, qui s'essaie dans un rôle visiblement destiné à M. Coquelin, et s'en tire en comédien d'esprit et de talent. Il faut enfin citer tout le monde : MM. Febvre, Laroche, Truffier, Prudhon, Mlle Kalb. La Comédie-Française a retrouvé là un ensemble digne de ses plus beaux jours.

NOLL.

FAITS DIVERS

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13968-26629

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Désordres au Palais de Justice d'Angers

Angers, 19 janvier. — Les scènes de désordre du Palais de Justice de Paris ont leur écho en province.

Un misérable nommé Liger, qui n'avait assassiné que deux personnes pour les voler, a naturellement été gracié par le paternel M. Grévy; les lettres de grâce devaient être entérinées à l'audience de la Cour d'appel.

Une foule, sortie on ne sait d'où et évaluée à plusieurs milliers d'individus, a envahi le Palais et la salle d'audience, vociférant, insultant le premier président et les magistrats et résistant aux quelques agents et gendarmes qui se trouvaient là La cour n'a pu tenir son audience ; on a du aller chercher une compagnie d'infanterie et ce n'est qu'à cinq heures du soir que les magistrats sont remontés sur leur siège et que lecture a été donnée des lettres de grâce.

Les hurlements et les vociférations autour du palais n'ont pas cessé pour cela et les honnêtes gens ont été écœurés et effrayés par un immonde spectacle comme on n'en avait jamais vu au palais de Justice d'Angers.

Le cardinalat de Mgr Richard

Rome, 19 janvier. — Mgr Richard, archevêque de Paris, avant de quitter son diocèse avait été prendre congé du président de la République et de M. Goblet, président du conseil, qui l'avaient chargé de déposer leurs respectueux hommages aux pieds du souverain Pontife.

Cette mission a été remplie par Sa Grandeur, lors de l'audience particulière qui lui a été accordée par le Saint-Père.

On assure que Mgr Richard sera créé cardinal au Consistoire du mois de mars avec les titulaires des quatre grandes nonciatures de Paris, Vienne, Madrid et Lisbonne.

Lord Randolph Churchill passe au camp libéral

Londres, 19 janvier. — On affirme dans les cercles bien informés que lord Randolph Churchill serait à la veille de passer au camp libéral. Cette conversion ne serait pas vue sans appréhension par les chefs tories et radicaux ; l'annonce de cet événement ne serait pas étrangère aux dispositions conciliatrices dont M. Chamberlain fait preuve, depuis deux jours, à l'endroit de M. Gladstone. M. Chamberlain se proposerait de prononcer prochainement à Harwich et à Birmingham des discours où il recommanderait l'union sous la direction de M. Gladstone.

Un manifeste impérial allemand

On mande de Berlin au *Journal des Débats* :

« On attend pour la fin de cette semaine une proclamation de l'empereur au peuple allemand. »

La question Bulgare. — Les régents prêts à se retirer. — Leurs conditions

Londres, 19 janvier. — On télégraphie de Vienne au *Standard* de ce matin :

« On annonce de bonne source que les régents sont prêts à donner leur démission, si on leur garantit que la question bulgare sera prochainement réglée par une conférence européenne et que la légalité de la Sobranié actuelle sera reconnue. »

Voir, à la 1re page, la dernière heure.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Bureaux à 7 heures 1/2 : — Rideau à 8 heures 0/0. — Mercredi 19 janvier 1887. Avant dernière représentation. — Le plus grand succès connu : LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS, pièce à grand spectacle en cinq actes et 15 tableaux de MM. Jules Verne et Dennery, musique de M. Debillemont. — 15 décors nouveaux. — Lumière électrique. — Grand ballet et divertissement exécuté par 28 danseuses. — 1er tableau, *Un pari d'un million*. — 2e, L'Isthme de Suez. — 3e, Un Bengalort Indien. — 4e, La Nécropole des Rajahs. — L'éléphant. — 5e, Un salon d'hôtel à Calcutta. — 6e, La caverne des serpents. — 7e, La fête en Malaisie. — 8e, Une taverne à San-Francisco. — 9e, Attaque du chemin de fer. — 10e, L'escalier des géants. — 11e, La cabine du steamer. — 12e, L'explosion de l'« Henrietta ». — 13e, L'Epave en mer. — 14e, Liverpool. — 15e, Le Palais des excentriques. — Au 4me tableau, Grand divertissement. — L'éléphant. — Au 7me tableau Grand divertissement par 28 danseuses.

Prix des places : Loges de face et premières publiques 3 fr.; Loges de côté, 2 fr.50, Orchestre, 2 fr.; Parquet, 1 fr. 25 Deuxièmes galeries, 1 fr.; Parterre, 75 c.

COUPONS RUSSES

Le Comptoir de Change Lillois, **rue Nationale, n° 9, à Lille,** paie, à présentation six mois avant l'échéance et avec **BONIFICATION,** les coupons des divers emprunts russes. 13989

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les *enfants* et les personnes faibles de la *poitrine*, de l'*estomac*, ou atteintes de *chlorose* ou d'*anémie*, meilleur et le plus agréable déjeuner est le Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris. — (*Se défier des contrefaçons*). Depôts dans chaque ville. 14057

Exiger la Marque de Fabrique ci-contre

SI VOUS TOUSSEZ

Ne prenez que les

PASTILLES GÉRAUDEL

Agissant par Inhalation et par Absorption dans les Maladies des Voies respiratoires : Larynx, Bronches, Poumons

Contre RHUME, TOUX NERVEUSE, BRONCHITE, LARYNGITE, ENROUEMENT, CATARRHE, ASTHME, etc.

Tous les Médecins recommandent l'usage des ***Pastilles Géraudel*** *et prohibent absolument l'emploi des remèdes présentés sous une forme solide qui oblige à les avaler, tels que Bonbons, Capsules, Pilules. Il en est de même des Sirops, Pâtes, Réglisses, Elixirs, Produits à base de pin, etc., dont la plupart n'agissent momentanément qu'en raison des substances narcotiques dangereuses qui entrent dans leur composition : Opium, Morphine, Codéine, ce qui en interdit l'usage aux enfants et aux vieillards.*

Les PASTILLES GÉRAUDEL agissent immédiatement et guérissent tous les Rhumes que n'ont même pu soulager les autres préparations : Pâtes pectorales, Pastilles à la sève de pin, Capsules, Bonbons, Pâtes au goudron, etc.

L'EFFET des Pastilles Géraudel EST INSTANTANÉ dans les cas de Toux nerveuses.

PLUS EFFICACES et MEILLEUR MARCHÉ que toute autre préparation pectorale.

POUR BIEN S'EN RENDRE COMPTE, LIRE AVEC ATTENTION LES LÉGENDES EXPLICATIVES QUI ACCOMPAGNENT LA FIGURE ANATOMIQUE CI-DESSOUS :

INCONVÉNIENTS des Bonbons, Capsules, etc., au Goudron.

1. — **Tube œsophagien**, par lequel descendent les bonbons, capsules, perles au goudron, dures et insolubles, qui n'ayant pu fondre dans la bouche, sont entraînés comme *les aliments et vont tomber dans* l'estomac, sans qu'aucune parcelle de goudron soit portée aux voies respiratoires, auxquelles ce remède était censé destiné.

2. — **Extrémité de l'œsophage**, par lequel les bonbons, capsules, perles au goudron pénètrent dans l'estomac, qu'ils embarrassent de matières gélatineuses et sucrées, gomme, glucose, etc., déterminant ainsi la perte de l'appétit, maux d'estomac, embarras gastriques, etc.

Ces bonbons et capsules passent ensuite dans l'**Intestin** (suite de l'Estomac), dans lequel continuent les accidents causés par les bonbons, capsules, produits à base de sève de pin, dont la masse indigeste détermine des désordres graves : *Inflammation intestinale, Ulcération, Constipation ou Diarrhée opiniâtre*, etc., en raison des substances narcotiques qui entrent dans leur composition : opium, sels d'opium, morphine, etc., *dont les dangers ont été signalés par le corps* médical tout entier.

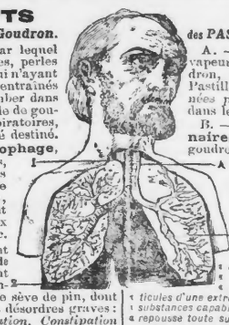

AVANTAGES des PASTILLES GÉRAUDEL au Goudron.

A. — **Bronches**, dans lesquelles les vapeurs préservatrices et curatives du goudron, produites pendant la succion des Pastilles Géraudel, sont forcément entraînées par la *respiration* avant de passer dans les poumons.

B. — **Cellules et vésicules pulmonaires**, où les buées de vapeurs de goudron produites par les Pastilles Géraudel, et apportées à chaque inspiration d'air, se répandent naturellement et produisent aussitôt leurs effets bienfaisants.

On se rend facilement compte, par les indications ci-dessus, des effets naturels des Pastilles Géraudel, appréciées comme suit par l'organe médical le plus autorisé en France :

« *M. Géraudel a trouvé le moyen simple et pratique de faire pénétrer le goudron « jusque dans les dernières ramifications de « l'arbre bronchique, en le réduisant en particules d'une extrême ténuité et le mélangeant avec d'autres « substances capables de leur servir d'adjuvants ; mais il en « repousse toute substance narcotique.*

« Dans ces conditions, l'action du goudron est « tellement instantanée que des accès de toux con« vulsifs sont immédiatement enrayés par l'usage « de quelques *Pastilles Géraudel*.

« Docteur DELMIS. »

(*Gazette des Hôpitaux*)

Les PASTILLES GÉRAUDEL sont indispensables à toutes les personnes qui fatiguent de la voix, à celles qui travaillent au grand air, exposées aux variations de l'atmosphère, ou que leurs travaux obligent à respirer des vapeurs ou poussières irritantes : Ouvriers d'Ateliers, Meuniers, Cochers, Chanteurs, Acteurs, Orateurs, Prédicateurs, Avocats, Professeurs, Instituteurs, Employés de Chemins de fer, etc., pour qui elles peuvent remplacer avec avantage toute espèce de tisane. — On peut les prendre à toute heure, avant ou après le repas, le jour ou la nuit, chez soi ou dehors en plein air, en marchant, travaillant, etc. — Très précieuses pour les Chasseurs et les Fumeurs.

L'Etui de 72 Pastilles, contenant une Notice sur le Mode d'emploi, ne coûte que 1 fr. 50 dans toutes les Pharmacies.

Demander les **VÉRITABLES PASTILLES GÉRAUDEL,** *et refuser toute boîte ou étui de Pastilles au Goudron offerts aux lieu et place des* **PASTILLES GÉRAUDEL.**

(*Exiger la Marque de Fabrique déposée.*)

ON PEUT ÉGALEMENT RECEVOIR CHAQUE ÉTUI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE DE 1 FR. 50 ADRESSÉ A L'INVENTEUR

A. GÉRAUDEL

Pharmacien

à Ste-Ménehould (Marne).

Envoi gratuit de 6 Pastilles échantillon, à titre d'essai, ainsi qu'un très curieux Prospectus contenant 4 pages de dessins à toute personne qui en fera la demande.

Les PASTILLES GÉRAUDEL sont les seules Pastilles au Goudron récompensées par le Jury International de l'Exposition universelle de Paris en 1878 : **Médaille d'Or. Paris 1885 ;** expérimentées par décision ministérielle, sur l'avis du Conseil de santé; autorisées en Russie par le Gouvernement, sur l'approbation du Conseil médical.

Plus de CINQ CENT MILLE PERSONNES sont guéries chaque année par l'emploi de ces Pastilles, et M. Géraudel reçoit chaque jour des quantités d'attestations les plus élogieuses de personnages honorables :

Docteurs, Artistes, Instituteurs, Ecclésiastiques, Officiers, Magistrats, Agriculteurs, Commerçants, Employés, etc.

En voici quelques-unes toutes récentes dont les signataires sont connus de toute l'Europe. Les signatures ont été gravées pour bien prouver leur authenticité :

Attestation de M. COQUELIN Aîné, Sociétaire de la Comédie-Française. *15 décembre 1886.*

J'ai employé vos Pastilles et m'en suis fort bien trouvé, veuillez donc m'en envoyer encore quelques étuis.

Je vous autorise à publier ces lignes.

Recevez, etc.

Coquelin

Attestation de Mme UGALDE, Directrice des Bouffes-Parisiens. *1er décembre 1886.*

Monsieur Géraudel, j'ai usé de vos Pastilles. Elles m'ont fait le plus grand bien.

Delphine Ugalde

Attestation de M. PAULUS *Neuilly-sur-Seine, le 14 novembre 1886.*

Démosthène suçait des cailloux pour se délier la langue. Je prends à table, pour conserver ma voix, de vin du clos Paulus, et au théâtre, dans les courants d'air des coulisses, des Pastilles Géraudel. Clos Paulus et Pastilles Géraudel, voilà mon secret.

Vos Pastilles, cher monsieur, ont rendu plus d'un service à mes cordes vocales.

Paulus

Chanteur populaire, actuellement en représentations au théâtre des Menus-Plaisirs.

Attestation de Mme THÉRÉSA *Paris, le 18 octobre 1886.*

Depuis que j'use de vos Pastilles Géraudel, je me trouve très bien. Non seulement mon rhume a complètement disparu, mais encore ma voix se ressent réellement des effets bienfaisants de votre préparation. Envoyez-moi donc une cinquantaine d'étuis de vos Pastilles Géraudel que je saurai à la disposition des artistes de l'Alcazar. Je pourrai désormais chanter les louanges des Pastilles Géraudel avec d'autant plus de voix que j'y joindrai celle de la reconnaissance.

Thérésa

Alcazar d'Hiver, 10, rue du Faubourg-Poissonnière.

Saint-Germain-en-Laye, 19 mai.

Je vous ai promis d'expérimenter vos Pastilles Géraudel, et je tiens ma promesse. Elles m'ont procuré et me procurent encore chaque jour un soulagement réel, et je souhaite que toutes les personnes qui en font usage en ressentent le même bénéfice.

Je vous autorise à publier cette lettre. Je vais avoir quatre-vingt-deux ans et ne m'en occupe plus guère de médecine et ne fais aucune clientèle ; je ne pourrai donc être utile à vos intérêts matériels. Mais je me fais un devoir de dire aux personnes avec lesquelles je suis en relation, que j'éprouve un réel soulagement de l'emploi de vos pastilles, quand je ressens de fréquents besoins de tousser et d'expectorer. Docteur HUTIN.

Inspecteur de service des armées en retraite.

Montélimar, 30 mai 1886.

J'ai fortement apprécié vos pastilles. Elles calment les accès de toux, facilitent l'expectoration, en un mot elles tiennent leurs promesses. Leur saveur très forte au goudron surprend des l'abord, mais une fois que l'habitude est prise, on en arrive à s'en servir presque avec gourmandise.

Ci-inclus 3 francs en timbres poste pour le montant desquels je vous prie de m'envoyer le plus tôt possible deux étuis, car je ne verse plus en être dénué.

J'en ai prescrit à plusieurs de mes clients qui m'ont dit s'en être fort bien trouvés.

Faites de ma lettre tel usage qu'il vous plaira, si elle peut vous être utile pour affirmer l'efficacité de l'emploi de vos pastilles. DUCHARME.

Docteur-médecin, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, rue du Teil, à Montélimar (Drôme).

Rouen, 12 février 1886.

Je viens ajouter un nouveau témoignage de l'efficacité de vos pastilles aux nombreuses attestations que vous avez déjà reçues.

J'étais atteint depuis trois mois d'une toux opiniâtre que vos pastilles ont guérie en peu de temps.

Un de mes amis atteint d'un rhume a également été guéri par vos pastilles et c'est en son nom et au mien que je vous remercie en vous autorisant à publier ma lettre.

PAPLORÉ, curé de Saint-Ouen, 17, rue Thiers, Rouen.

Chenerières, 4 mai 1886.

*J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'étui de vos pastilles que vous avez daigné m'adresser et que j'ai expérimentées sur moi-même. Les fraîches matinées m'ont occasionné un rhume qui aurait pu dég